

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2023_177

OBJET :

FINANCES

**APPROBATION DU BUDGET
PRIMITIF DE 2023**

**CENTRE DE SANTE
MUNICIPAL**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **16 mars 2023** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 9 mars 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 17 mars 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Nathalie TISSIER-MICHAUD, André CHAUVET, *adjoints*, Andrée RICCETTI, Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Jean-Marc DETOUR, *conseiller municipal*

Secrétaire élu pour la durée de la session : Michel CELLIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nathalie TISSIER-MICHAUD André CHAUVET André RICCETTI Caroline PAIRE	Isabelle BERTHELOT Daniel CORRE Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20230316-DCM_2023_177-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2023

Affichage : 17/03/2023

FINANCES

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE 2023

CENTRE DE SANTE MUNICIPAL

Nabih Nejjar, adjoint au maire, délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Le budget primitif du centre de santé municipal de 2023 s'équilibre à 501 772 € selon le détail suivant :

Chap.	Nature des dépenses	BP 2023
O11	Charges à caractère général	65 810.00
O12	Charges de personnel et frais	435 712.00
65	Autres charges de gestion	250.00
Total dépenses de gestion courante		501 772.00
67	Charges exceptionnelles	-
Total dépenses de réelles de fonctionnement		501 772.00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	501 772.00
-----------------------------------	-------------------

O13	Atténuation de charges	-
70	Produits des services	295 000.00
74	Dotations & participations	205 755.81
75		940.00
Total recettes de gestion courante		501 695.81
002	Résultat de fonctionnement reporté	76.19
Total recettes réelles de fonctionnement		501 772.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	501 772.00
-----------------------------------	-------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve par 27 voix pour et 5 abstentions, les propositions du Budget Primitif du Centre de santé municipal pour 2023.

Le secrétaire de séance,
Michel CELLIER




Riorges, le 17 mars 2023

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN

